

AVIS DE SÉCURITÉ DISTRIBUTION

S.V.P. diffuser à tout le personnel

Objet: Induction, travail en distribution près des réseaux de transport

L'événement:

Le 30 juin 1998, au poste Arnaud, un électricien d'appareillage a été électrocuté par un courant induit en débranchant la bretelle d'une ligne reliée à un transfo de tension. L'employé a fait le lien électrique entre la bretelle et la mise à la terre.

Les constatations:

- il y a eu changement dans la méthode planifiée et utilisée initialement
- l'induction présente dans la ligne a été suffisamment forte pour causer l'électrocution du travailleur
- la disposition des malt utilisées n'a pas pu assurer la sécurité du travailleur, suite au changement dans la méthode.


Mise en garde

Nous vous rappelons que même s'il est rare qu'un employé de distribution ait à faire face à des courants induit, lors des travaux dans les emprises des lignes de transport il est important de toujours considérer l'induction comme une source d'énergie constituant un danger.

Il est important lors des travaux près des lignes haute tension de toujours s'assurer de créer une zone équipotentielle avec des MALT et de ne jamais briser les liens en cours de travaux.

En plus de ces mises en garde, d'autres recommandations découlant de l'analyse de l'accident et de l'enquête officielle suivront s'il y a lieu.

Préparé par: Jean-Pascal Tremblay
Conseiller Sécurité


Jean-François Poliquin
Chef Unité Sécurité / Prévention
Expertise et Support technique
Distribution

c.c.: Marcel Castonguay, CPSS
CRSS